



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°55/2024**

Convocation en
date du :
12/07/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..VU

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 19 juillet 2024 à 14h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Simone BERIO, Mme Christiane GASTAL, Mme Elisabeth MATHIEU (Est partie à 15 heures), M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Jacques–Hervé BONET a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Richard COLL a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absent(s) : M. Gildas GILLARD, Mme Christine SITJA, Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

**OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE
RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX POUR LE
CASINO MUNICIPAL**

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 07 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion et l'exploitation du casino municipal pour quinze années à la « SAS JAAR PLAISIRS ».

Le 5 novembre 2019, par arrêté du ministère de l'intérieur, l'autorisation d'exploiter les jeux était accordée à la « SAS JAAR PLAISIRS » jusqu'au 31 octobre 2024 pour 4 tables de jeux, 50 machines à sous et la forme électronique de la roulette Anglaise.

La direction de l'établissement souhaite déposer un dossier de renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux. Conformément aux dispositions du décret du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ainsi que l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,

55/2024

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le 30/07/2024
ID : 066-216600031-20240719-D55_2024-DE

N° 135



le Conseil Municipal doit émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement formulée par le délégataire exploitant du casino.
Le renouvellement de cette autorisation délivrée par le Ministère de l'Intérieur est la condition nécessaire permettant au casinotier de poursuivre une des missions qui lui ont été attribuées par délégation de Service Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)

des membres présents et représentés

APPROUVE le renouvellement d'autorisation de jeux pour le casino municipal

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

